



Crimes et délits constatés par la

Police et Gendarmerie nationales

dans le département

VAL-D'OISE

entre 2008 et 2013





Tableau AB.95.PN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

				Police na	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	48 400	47 950	47 465	45 858	45 322	46 319
	Vols sans violence	34 008	33 617	33 155	32 672	32 304	33 063
	Vols liés aux véhicules à moteurs	15 194	14 852	14 337	13 683	12 500	13 651
35	Vols d'automobiles	3 688	3 738	3 966	3 939	3 506	3 743
37	Vols à la roulotte	5 898	5 681	5 828	5 443	4 940	6 029
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	4 269	4 157	3 463	3 268	3 084	2 958
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	1 328	1 271	1 076	1 030	967	917
34	Vols de véhicules de transport avec fret	11	5	4	3	3	4
	Cambriolages	4 995	5 069	5 204	5 782	5 997	5 608
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	3 348	3 566	3 779	4 472	4 740	4 398
28	Cambriolages de résidences secondaires	20	38	18	37	40	40
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	797	717	695	595	487	502
30	Cambriolages d'autres lieux	830	748	712	678	730	668
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à	11 099	10 692	10 712	10 518	10 982	11 006
	moteur)	11 099	10 092	10 /12	10 318	10 982	11 000
32	Vols à la tire	3 200	3 374	3 489	3 420	3 638	3 170
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	2 462	2 236	2 217	2 048	2 116	1 949
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	5 437	5 082	5 006	5 050	5 228	5 887
73	publics	3 437	3 002	3 000	3 030	3 220	
	Autres vols sans violence	2 720	3 004	2 902	2 689	2 825	2 798
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	156	182	139	151	194	160
33	Vols à l'étalage	879	1 601	1 444	1 325	1 501	1 573
39	Vols simples sur chantier	235	149	233	213	157	149
40	Vols simples sur exploitations agricoles	4	3	4	1	0	3
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	1 446	1 069	1 082	999	973	913
	Vols avec violences	3 758	3 632	4 032	4 246	4 487	4 939
	Vols à main armée	253	274	217	148	150	156
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	12	13	13	8	6	1
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou	175	174	148	79	81	81
4-	commerciaux	_		_	_	•	_
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	1	0	1	1	0	3
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	12 53	17	8	5 55	19	23
19	Autres vols à main armée		70	47		44	48
	Vols avec armes blanches	514	505	571	486	346	448
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,	36	47	60	38	27	41
21	commerciaux ou industriels	12	15	1.1	17	1.1	10
21 22	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	13	15	11	17 431	11 308	19 388
			442				300
	Autres vols avec armes blanches	465	443	500			4 225
	Vols violents sans arme	2 991	443 2 853	3 244	3 612	3 991	4 335
23	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers,						4 335 7
	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	2 991 10	2 853	3 244 38	3 612 15	3 991 23	7
23 24	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	2 991	2 853	3 244	3 612	3 991	7
	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre	2 991 10	2 853	3 244 38	3 612 15	3 991 23	
24 25	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	2 991 10 35 1 240	2 853 18 23 1 132	3 244 38 28 1 408	3 612 15 19 1 652	3 991 23 26 2 164	7 26 2 327
24	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes	2 991 10 35 1 240 1 706	2 853 18 23 1 132 1 680	3 244 38 28 1 408 1 770	3 612 15 19 1 652 1 926	3 991 23 26 2 164 1 778	7 26 2 327 1 975
24 25 26	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations	2 991 10 35 1 240 1 706 10 634	2 853 18 23 1 132 1 680 10 701	3 244 38 28 1 408 1 770 10 278	3 612 15 19 1 652 1 926 8 940	3 991 23 26 2 164 1 778 8 531	7 26 2 327 1 975 8 317
24 25 26	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics	2 991 10 35 1 240 1 706 10 634 66	2 853 18 23 1 132 1 680 10 701 82	3 244 38 28 1 408 1 770 10 278	3 612 15 19 1 652 1 926 8 940 64	3 991 23 26 2 164 1 778 8 531 45	7 26 2 327 1 975 8 317 29
24 25 26 62 63	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés	2 991 10 35 1 240 1 706 10 634 66 855	2 853 18 23 1 132 1 680 10 701	3 244 38 28 1 408 1 770 10 278 105 836	3 612 15 19 1 652 1 926 8 940 64 729	3 991 23 26 2 164 1 778 8 531 45 717	7 26 2 327 1 975 8 317 29 644
24 25 26 62 63 64	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics	2 991 10 35 1 240 1 706 10 634 66 855 2	2 853 18 23 1 132 1 680 10 701 82 1 071 4	3 244 38 28 1 408 1 770 10 278 105 836 0	3 612 15 19 1 652 1 926 8 940 64 729 0	3 991 23 26 2 164 1 778 8 531 45 717 1	7 26 2 327 1 975 8 317 29 644 0
24 25 26 62 63 64 65	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics Attentats à l'explosif contre des biens privés	2 991 10 35 1 240 1 706 10 634 66 855 2 2	2 853 18 23 1 132 1 680 10 701 82 1 071 4 0	3 244 38 28 1 408 1 770 10 278 105 836 0 1	3 612 15 19 1 652 1 926 8 940 64 729 0 0	3 991 23 26 2 164 1 778 8 531 45 717 1 3	7 26 2 327 1 975 8 317 29 644 0 0
24 25 26 62 63 64	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public Vols violents sans arme contre d'autres victimes Destructions, dégradations Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics	2 991 10 35 1 240 1 706 10 634 66 855 2	2 853 18 23 1 132 1 680 10 701 82 1 071 4	3 244 38 28 1 408 1 770 10 278 105 836 0	3 612 15 19 1 652 1 926 8 940 64 729 0	3 991 23 26 2 164 1 778 8 531 45 717 1	7 26 2 327 1 975 8 317 29 644 0





Tableau AB.95.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

				Police na	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes aux biens	-	- 0,9	- 1,0	- 3,4	- 1,2	+ 2,2
	Vols sans violence	-	- 1,1	- 1,4	- 1,5	- 1,1	+ 2,3
	Vols liés aux véhicules à moteurs	-	- 2,3	- 3,5	- 4,6	- 8,6	+ 9,2
35	Vols d'automobiles	-	+ 1,4	+ 6,1	- 0,7	- 11,0	+ 6,8
37	Vols à la roulotte	-	- 3,7	+ 2,6	- 6,6	- 9,2	+ 22,0
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 2,6	- 16,7	- 5,6	- 5,6	- 4,1
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	- 4,3	- 15,3	- 4,3	- 6,1	- 5,2
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	+ 1,5	+ 2,7	+ 11,1	+ 3,7	- 6,5
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	+ 6,5	+ 6,0	+ 18,3	+ 6,0	- 7,2
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	+ 90,0	ns	+ 105,6	+ 8,1	- 0,0
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	- 10,0	- 3,1	- 14,4	- 18,2	+ 3,1
30	Cambriolages d'autres lieux	-	- 9,9	- 4,8	- 4,8	+ 7,7	- 8,5
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à		- 3,7	+ 0,2	- 1,8	+ 4,4	+ 0,2
	moteur)		•	1 0,2	,	1 4,4	
32	Vols à la tire	-	+ 5,4	+ 3,4	- 2,0	+ 6,4	- 12,9
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux privés	-	- 9,2	- 0,8	- 7,6	+ 3,3	<i>- 7,9</i>
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	-	- 6,5	- 1,5	+ 0,9	+ 3,5	+ 12,6
	publics		·		*		
	Autres vols sans violence	-	+ 10,4	- 3,4	- <i>7,3</i>	+ 5,1	- 1,0
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	+ 16,7	- 23,6	+ 8,6	+ 28,5	- 17,5
33	Vols à l'étalage	-	+ 82,1	- 9,8	- 8,2	+ 13,3	+ 4,8
39	Vols simples sur chantier	-	- 36,6	+ 56,4	- 8,6	- 26,3	- 5,1
40	Vols simples sur exploitations agricoles	-	ns	ns	ns	ns	ns
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	-	- 26,1	+ 1,2	- 7,7	- 2,6	- 6,2
	Vols avec violences	-	- 3,4	+ 11,0	+ 5,3	+ 5,7	+ 10,1
	Vols à main armée	-	+ 8,3	- 20,8	- 31,8	+ 1,4	+ 4,0
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	-	ns	ns	ns	ns	ns
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou	_	- 0,6	- 14,9	- 46,6	+ 2,5	- 0,0
	commerciaux		•				,
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	-	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	+ 21,1
19	Autres vols à main armée	-	+ 32,1	- 32,9	+ 17,0	- 20,0	+ 9,1
	Vols avec armes blanches	•	- 1,8	+ 13,1	- 14,9	- 28,8	+ 29,5
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,	-	+ 30,6	+ 27,7	- 36,7	- 28,9	+ 51,9
21	commerciaux ou industriels Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile		20	20			
21 22	Autres vols avec armes blanches Autres vols avec armes blanches	-	ns 4.7	ns L 12.0	ns	ns 20 E	ns L 26.0
22		_	- 4,7	+ 12,9	- 13,8	- 28,5	+ 26,0
	Vols violents sans arme Vols violents sans arme contre des établissements financiers,	-	- 4,6	+ 13,7	+ 11,3	+ 10,5	+ 8,6
23	commerciaux ou industriels	-	ns	+ 111,1	ns	+ 53,3	ns
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile		- 34,3	+ 21,7	nc	+ 36,8	- 0,0
24	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre	-	- 34,3	+ 21,7	ns	+ 30,8	
25	lieu public	-	- 8,7	+ 24,4	+ 17,3	+ 31,0	+ 7,5
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	_	- 1,5	+ 5,4	+ 8,8	- 7,7	+ 11,1
		_	+ 0,6	- 4,0	- 13,0	- 4,6	- 2,5
	l Destructions degradations			7,0	13,0	7,0	- 2,3
62	Destructions, dégradations Incendies volontaires de hiers publics						- 25 6
62 63	Incendies volontaires de biens publics	-	+ 24,2	+ 28,0	- 39,0	- 29,7	
63	Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés	-	+ 24,2 + 25,3	+ 28,0 - 21,9	- 39,0 - 12,8	- 29,7 - 1,6	- 10,2
63 64	Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	+ 24,2 + 25,3 ns	+ 28,0 - 21,9 ns	- 39,0 - 12,8 ns	- 29,7 - 1,6 ns	- 10,2 ns
63 64 65	Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics Attentats à l'explosif contre des biens privés	1 1 1	+ 24,2 + 25,3 ns ns	+ 28,0 - 21,9 ns ns	- 39,0 - 12,8 ns ns	- 29,7 - 1,6 ns ns	- 35,6 - 10,2 ns ns + 7,5
63 64	Incendies volontaires de biens publics Incendies volontaires de biens privés Attentats à l'explosif contre des biens publics		+ 24,2 + 25,3 ns	+ 28,0 - 21,9 ns	- 39,0 - 12,8 ns	- 29,7 - 1,6 ns	- 10,2 ns





Tableau AB.95.GN.a. Les faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Enite constatée non la condemnée notionale		G	endarmeri	e nationale	2	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	9 763	9 566	9 401	9 301	9 165	9 286
	Vols sans violence	8 424	8 399	8 150	8 260	8 024	8 160
	Vols liés aux véhicules à moteurs	4 013	3 898	3 806	3 711	3 429	3 367
35	Vols d'automobiles	1 170	1 318	1 369	1 594	1 380	1 184
37	Vols à la roulotte	1 879	1 678	1 545	1 332	1 272	1 490
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	737	641	707	646	628	574
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	216	251	181	131	146	116
34	Vols de véhicules de transport avec fret	11	10	4	8	3	3
	Cambriolages	1 157	1 213	1 315	1 431	1 608	1 642
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	812	804	1 010	1 143	1 313	1 337
28	Cambriolages de résidences secondaires	26	36	32	32	46	59
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	172	191	144	133	147	145
30	Cambriolages d'autres lieux	147	182	129	123	102	101
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	2 699	2 769	2 577	2 625	2 429	2 663
32	Vols à la tire	608	579	576	648	598	639
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux	959	1 140	835	780	662	744
	privés	505	11.0		700	002	
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	1 132	1 050	1 166	1 197	1 169	1 280
	publics						
	Autres vols sans violence	555	519	452	493	558	488
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	42	36	31	43	40	35
33	Vols à l'étalage	73	93	74	78	129	119
39	Vols simples sur chantier	119	87	101	118	80	58
40	Vols simples sur exploitations agricoles	19	30	19	24	21	28
41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	302	273	227	230	288	248
	Vols avec violences	399	386	470	456	475	498
	Vols à main armée	47	49	66	38	26	34
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	3	4	5	1	2	0
16	Vols à main armée contre des établissements industriels ou commerciaux	29	21	32	15	12	16
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	0	1	0	1	0	1
18	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	3	6	8	8	3	5
19	Autres vols à main armée	12	17	21	13	9	12
19	Vols avec armes blanches	79	79	90	83	54	65
		79	79	90	83	54	05
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers, commerciaux ou industriels	4	6	10	6	9	3
21		2	4	2	2	2	2
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	2	4	2	3	3	3
22	Autres vols avec armes blanches	73	69	78	74	42	59
	Vols violents sans arme	273	258	314	335	395	399
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers,	2	7	4	4	1	3
2.4	commerciaux ou industriels	10		0	4.4	4	_
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile	13	11	9	11	4	7
25	Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou autre lieu public	86	66	97	135	184	178
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	172	174	204	185	206	211
	Destructions, dégradations	940	781	781	585	666	628
62	Incendies volontaires de biens publics	14	20	7	10	5	5
63	Incendies volontaires de biens privés	52	45	72	74	60	53
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	0	0	0	1	0	0
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	0	0	0	0	0	0
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	192	185	144	123	135	128
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	366	299	242	187	179	183
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	316	232	316	190	287	259

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AB.95.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

_			G	endarmeri	e national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes aux biens	_	- 2,0	- 1,7	- 1,1	- 1,5	+ 1,3
	Vols sans violence	_	- 0,3	- 3,0	+ 1,3	- 2,9	+ 1,7
	Vols liés aux véhicules à moteurs	_	- 2,9	- 2,4	- 2,5	- 7,6	- 1,8
35	Vols d'automobiles	_	+ 12,6	+ 3,9	+ 16,4	- 13,4	- 14,2
37	Vols à la roulotte	_	- 10,7	- 7,9	- 13,8	- 4,5	+ 17,1
38	Vols d'accessoires sur véhicules à moteur immatriculés	-	- 13,0	+ 10,3	- 8,6	- 2,8	- 8,6
36	Vols de véhicules motorisés à 2 roues	-	+ 16,2	- 27,9	- 27,6	+ 11,5	- 20,5
34	Vols de véhicules de transport avec fret	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Cambriolages	-	+ 4,8	+ 8,4	+ 8,8	+ 12,4	+ 2,1
27	Cambriolages de locaux d'habitations principales	-	- 1,0	+ 25,6	+ 13,2	+ 14,9	+ 1,8
28	Cambriolages de résidences secondaires	-	+ 38,5	- 11,1	- 0,0	+ 43,8	+ 28,3
29	Cambriolages de locaux industriels, commerciaux ou financiers	-	+ 11,0	- 24,6	- 7,6	+ 10,5	- 1,4
30	Cambriolages d'autres lieux	-	+ 23,8	- 29,1	- 4,7	- 17,1	- 1,0
	Vols simples contre particulier (hors vols liés aux véhicules à moteur)	-	+ 2,6	- 6,9	+ 1,9	- 7,5	+ 9,6
32	Vols à la tire	_	- 4,8	- 0,5	+ 12,5	- 7,7	+ 6,9
42	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux	_	+ 18,9	- 26,8	- 6,6	- 15,1	+ 12,4
42	privés	_	T 10,9	- 20,8	- 0,0	- 15,1	T 12,4
43	Autres vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux	_	- 7,2	+ 11,0	+ 2,7	- 2,3	+ 9,5
	publics		·			-	
24	Autres vols sans violence	-	- 6,5	- 12,9	+ 9,1	+ 13,2	- 12,5
31	Vols avec entrée par ruse en tous lieux	-	- 14,3	- 13,9	+ 38,7	- 7,0	- 12,5
33	Vols à l'étalage	-	+ 27,4	- 20,4	+ 5,4	+ 65,4	- 7,8
39	Vols simples sur chantier Vols simples sur exploitations agricoles	-	- 26,9	+ 16,1	+ 16,8	- 32,2	- 27,5
40 41	Autres vols simples contre des établissements publics ou privés	_	+ <i>57,9</i> - <i>9,6</i>	ns - 16,8	+ 26,3 + 1,3	- 12,5 + 25,2	+ <i>33,3</i> - <i>13,9</i>
41	Vols avec violences	_	- 3,3	+ 21,8	- 3,0	+ 4,2	+ 4,8
	Vols à main armée	_	+ 4,3	+ 34,7	- 42,4	- 31,6	+ 30,8
15	Vols à main armée contre des établissements financiers	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Vols à main armée contre des établissements industriels ou						
16	commerciaux	-	- 27,6	+ 52,4	ns	ns	ns
17	Vols à main armée contre des entreprises de transports de fonds	_	ns	ns	ns	ns	ns
18	Vols à main armée contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
19	Autres vols à main armée	-	ns	+ 23,5	ns	ns	ns
	Vols avec armes blanches	_	- 0,0	+ 13,9	- <i>7,</i> 8	- 34,9	+ 20,4
20	Vols avec armes blanches contre des établissements financiers,	_	ns	ns	ns	ns	ns
20	commerciaux ou industriels		113	113	113	113	113
21	Vols avec armes blanches contre des particuliers à leur domicile	-	ns	ns	ns	ns	ns
22	Autres vols avec armes blanches	-	- 5,5	+ 13,0	- 5,1	- 43,2	+ 40,5
	Vols violents sans arme	-	- 5 , 5	+ 21,7	+ 6 , 7	+ 17,9	+ 1,0
23	Vols violents sans arme contre des établissements financiers,	_	ns	ns	ns	ns	ns
24	commerciaux ou industriels						
24	Vols violents sans arme contre des particuliers à leur domicile Vols violents sans arme contre des femmes sur voie publique ou	-	ns	ns	ns	ns	ns
25	autre lieu public	-	- 23,3	+ 47,0	+ 39,2	+ 36,3	<i>- 3,3</i>
26	Vols violents sans arme contre d'autres victimes	-	+ 1,2	+ 17,2	- 9,3	+ 11,4	+ 2,4
	Destructions, dégradations	-	- 16,9	- 0,0	- 25,1	+ 13,8	- 5 ,7
62	Incendies volontaires de biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
63	Incendies volontaires de biens privés	-	- 13,5	+ 60,0	+ 2,8	- 18,9	- 11,7
64	Attentats à l'explosif contre des biens publics	-	ns	ns	ns	ns	ns
65	Attentats à l'explosif contre des biens privés	-	ns	ns	ns	ns	ns
66	Autres destructions et dégradations de biens publics	-	- 3,6	- 22,2	- 14,6	+ 9,8	- 5,2
67	Autres destructions et dégradations de biens privés	-	- 18,3	- 19,1	- 22,7	- 4,3	+ 2,2
68	Destructions et dégradations de véhicules privés	-	- 26,6	+ 36,2	- 39,9	+ 51,1	- 9,8

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AV.95.PN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faite compteté man la malian metional a			Police n	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	12 055	12 022	12 361	12 834	12 659	13 030
	Violences physiques crapuleuses	3 759	3 633	4 036	4 251	4 488	4 940
	Vols avec violences	3 758	3 632	4 032	4 246	4 487	4 939
	Vols à main armée	253	274	217	148	150	156
	Vols avec armes blanches	514	505	571	486	346	448
	Vols violents sans arme	2 991	2 853	3 244	3 612	3 991	4 335
	Autres violences physiques crapuleuses	1	1	4	5	1	1
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	1	0	0	0
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	1	0	0	1	0
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	0	0	1	1	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	1	0	2	4	0	1
	Violences physiques non crapuleuses	5 711	5 726	5 708	5 856	5 452	5 394
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	4 641	4 563	4 361	4 597	4 279	4 212
3	Homicides pour d'autres motifs	4	4	9	5	3	4
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	39	34	34	28	29	40
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	0	0	1	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	2	2	2	3	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	1	0	0	1	1
10	Séquestrations	66	67	53	62	53	65
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	236	326	349	383	372	357
73	Violences à dépositaires autorité	723	729	900	778	714	715
	Violences sexuelles	448	426	447	458	522	399
46	Viols sur des majeur(e)s	96	101	118	115	112	91
47	Viols sur des mineur(e)s	107	92	123	99	96	98
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	101	101	85	96	126	99
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	144	132	121	148	188	111
	Menaces et chantages	2 137	2 237	2 170	2 269	2 197	2 297
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	509	354	274	240	246	278
12	Menaces ou chantages dans un autre but	1 628	1 883	1 896	2 029	1 951	2 019





Tableau AV.95.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faite constatés non la nation matienale			Police na	ationale		
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	- 0,3	+ 2,8	+ 3,8	- 1,4	+ 2,9
	Violences physiques crapuleuses	-	- 3,4	+ 11,1	+ 5,3	+ 5,6	+ 10,1
	Vols avec violences	-	- 3,4	+ 11,0	+ 5,3	+ <i>5,7</i>	+ 10,1
	Vols à main armée	-	+ 8,3	- 20,8	- 31,8	+ 1,4	+ 4,0
	Vols avec armes blanches	-	- 1,8	+ 13,1	- 14,9	- 28,8	+ 29,5
	Vols violents sans arme	-	- 4,6	+ 13,7	+ 11,3	+ 10,5	+ 8,6
	Autres violences physiques crapuleuses	_	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	_	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	_	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	_	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	+ 0,3	- 0,3	+ 2,6	- 6,9	- 1,1
7	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels (Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15 ans et plus)	-	- 1,7	- 4,4	+ 5,4	- 6,9	- 1,6
3	Homicides pour d'autres motifs	_	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	_	- 12,8	- 0,0	- 17,6	+ 3,6	+ 37,9
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	_	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	_	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	_	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	_	+ 1,5	- 20,9	+ 17,0	- 14,5	+ 22,6
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	_	+ 38,1	+ 7,1	+ 9,7	- 2,9	- 4,0
73	Violences à dépositaires autorité	-	+ 0,8	+ 23,5	- 13,6	- 8,2	+ 0,1
	Violences sexuelles	-	- 4,9	+ 4,9	+ 2,5	+ 14,0	- 23,6
46	Viols sur des majeur(e)s	-	+ 5,2	+ 16,8	- 2,5	- 2,6	- 18,8
47	Viols sur des mineur(e)s	_	- 14,0	+ 33,7	- 19,5	- 3,0	+ 2,1
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	-	- 0,0	- 15,8	+ 12,9	+ 31,3	- 21,4
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	-	- 8,3	- 8,3	+ 22,3	+ 27,0	- 41,0
	Menaces et chantages	-	+ 4,7	- 3,0	+ 4,6	- 3,2	+ 4,6
11 12	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds Menaces ou chantages dans un autre but	-	- 30,5 + 15,7	- 22,6 + 0,7	- 12,4 + 7,0	+ 2,5 - 3,8	+ 13,0 + 3,5





Tableau AV.95.GN.a. Les faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faite constaté a sau la sau de sus aix satisme la		G	endarmeri	e national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	1 314	1 312	1 438	1 481	1 775	1 901
	Violences physiques crapuleuses	401	387	470	459	475	503
	Vols avec violences	399	386	470	456	475	498
	Vols à main armée	47	49	66	38	26	34
	Vols avec armes blanches	79	79	90	83	54	65
	Vols violents sans arme	273	258	314	335	395	399
	Autres violences physiques crapuleuses	2	1	0	3	0	5
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	0	0	3	0	1
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	0	1	0	0	0	3
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	2	0	0	0	0	0
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	0	0	0	0	0	1
	Violences physiques non crapuleuses	677	663	703	725	816	898
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels						
7	(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15	562	575	602	597	654	716
	ans et plus)						
3	Homicides pour d'autres motifs	3	4	2	5	3	5
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	3	4	4	3	3	9
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	0	0	2	0	0	0
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	0	0	0	0	0	0
9	Prises d'otages dans un autre but	0	0	0	0	0	0
10	Séquestrations	8	7	8	14	12	14
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	31	27	23	35	73	89
73	Violences à dépositaires autorité	70	46	62	71	71	65
	Violences sexuelles	65	60	73	85	158	134
46	Viols sur des majeur(e)s	14	20	17	14	24	24
47	Viols sur des mineur(e)s	23	19	23	38	39	36
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeur(e)s	10	8	14	10	39	37
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des mineur(e)s	18	13	19	23	56	37
	Menaces et chantages	171	202	192	212	326	366
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	22	38	36	52	60	69
12	Menaces ou chantages dans un autre but	149	164	156	160	266	297

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AV.95.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	F-itt-t		G	endarmeri	ie national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Atteintes volontaires à l'intégrité physique	-	- 0,2	+ 9,6	+ 3,0	+ 19,9	+ 7,1
	Violences physiques crapuleuses	-	- 3,5	+ 21,4	- 2,3	+ 3,5	+ 5,9
	Vols avec violences	_	<i>- 3,3</i>	+ 21,8	- 3,0	+ 4,2	+ 4,8
	Vols à main armée	_	+ 4,3	+ 34,7	- 42,4	- 31,6	+ 30,8
	Vols avec armes blanches	_	- 0,0	+ 13,9	- 7,8	- 34,9	+ 20,4
	Vols violents sans arme	-	- 5,5	+ 21,7	+ <i>6,7</i>	+ 17,9	+ 1,0
	Autres violences physiques crapuleuses	-	ns	ns	ns	ns	ns
2	Homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
4	Tentatives d'homicides pour voler et à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
1	Règlements de compte entre malfaiteurs	-	ns	ns	ns	ns	ns
8	Prises d'otages à l'occasion de vols	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Violences physiques non crapuleuses	-	- 2,1	+ 6,0	+ 3,1	+ 12,6	+ 10,0
	Autres coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels						
7	(Coups et blessures volontaires non mortels sur personnes de 15	-	+ 2,3	+ 4,7	- 0,8	+ 9,5	+ 9,5
	ans et plus)						
3	Homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
5	Tentatives homicides pour d'autres motifs	-	ns	ns	ns	ns	ns
51	Homicides commis contre enfants de moins de 15 ans	-	ns	ns	ns	ns	ns
6	Coups et blessures volontaires suivis de mort	_	ns	ns	ns	ns	ns
9	Prises d'otages dans un autre but	-	ns	ns	ns	ns	ns
10	Séquestrations	-	ns	ns	ns	ns	ns
52	Violences, mauvais traitements et abandons d'enfants	-	- 12,9	- 14,8	+ 52,2	+ 108,6	+ 21,9
73	Violences à dépositaires autorité	-	- 34,3	+ 34,8	+ 14,5	- 0,0	- 8,5
	Violences sexuelles	-	- 7,7	+ 21,7	+ 16,4	+ 85,9	- 15,2
46	Viols sur des majeur(e)s	-	ns	ns	ns	+ 71,4	- 0,0
47	Viols sur des mineur(e)s	-	ns	+ 21,1	+ 65,2	+ 2,6	- 7,7
48	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	_	ns	ns	ns	+ 290,0	- 5,1
	majeur(e)s		5	5	5	. 250/0	5/1
49	Harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des	_	ns	ns	+ 21,1	+ 143,5	- 33,9
	mineur(e)s				1	Í	·
	Menaces et chantages	-	+ 18,1	- 5,0	+ 10,4	+ 53,8	+ 12,3
11	Menaces ou chantages pour extorsion de fonds	-	+ 72,7	- <i>5,3</i>	+ 44,4	+ 15,4	+ 15,0
12	Menaces ou chantages dans un autre but	_	+ 10,1	- 4,9	+ 2,6	+ 66,3	+ 11,7

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau ES.95.PN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale			Police n	ationale		
Index	raits constates par la ponce nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	8 119	8 131	8 350	8 580	6 121	6 362
	Escroqueries et infractions assimilées	7 733	7 744	8 004	8 161	5 568	5 889
91	Escroqueries et abus de confiance**	4 734	5 455	5 129	5 254	3 466	3 641
89	Falsification et usages de chèques volés	1 287	699	1 159	1 141	818	877
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	1 468	1 373	1 465	1 537	1 042	1 084
92	Infractions à la législation sur les chèques	24	30	31	44	27	48
84	Faux en écriture publique et authentique	15	23	10	17	14	15
85	Autres faux en écriture	163	129	168	137	174	140
86	Fausse monnaie	42	35	42	31	27	84
	Infractions économiques et financières	386	387	346	419	553	473
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	18	41	75	62	58	47
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	0	1	2	3	2	1
93	Travail clandestin	242	125	103	103	154	105
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	78	77	90	92	91	80
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	3	1	4	1	1
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	9	23	19	10	11	6
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	4	5	4	4	6	1
102	Achats et ventes sans factures	1	1	1	13	1	3
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	3	66	16	50	43	49
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	13	13	9	7	7	3
105	Fraudes fiscales	5	8	6	3	6	5
106	Autres délits économiques et financiers***	13	24	20	68	173	172

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.95.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale			Police n	ationale		
Index	raits constates par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	+ 0,1	+ 2,7	+ 2,8	- 28,7	+ 3,9
	Escroqueries et infractions assimilées	-	+ 0,1	+ 3,4	+ 2,0	- 31,8	+ 5,8
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	+ 15,2	- 6,0	+ 2,4	- 34,0	+ 5,0
89	Falsification et usages de chèques volés	-	- 45,7	+ 65,8	- 1,6	- 28,3	+ 7,2
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	-	- 6,5	+ <i>6,7</i>	+ 4,9	- 32,2	+ 4,0
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	+ 25,0	+ 3,3	+ 41,9	- 38,6	+ 77,8
84	Faux en écriture publique et authentique	-	+ 53,3	ns	ns	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	- 20,9	+ 30,2	- 18,5	+ 27,0	- 19,5
86	Fausse monnaie	-	- 16,7	+ 20,0	- 26,2	- 12,9	+ 211,1
	Infractions économiques et financières	-	+ 0,3	- 10,6	+ 21,1	+ 32,0	- 14,5
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	+ 127,8	+ 82,9	- 17,3	- 6,5	- 19,0
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	- 48,3	- 17,6	- 0,0	+ 49,5	- 31,8
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	- 1,3	+ 16,9	+ 2,2	- 1,1	- 12,1
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	+ 155,6	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	+ 2 100,0	ns	+ 212,5	- 14,0	+ 14,0
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	ns	ns	ns	ns	ns
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	+ 84,6	ns	+ 240,0	+ 154,4	- 0,6

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.95.GN.a. Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale		G	endarmeri	ie national	е	
Index	raits constates par la gendarmene nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	1 492	1 620	1 660	1 936	1 425	1 689
	Escroqueries et infractions assimilées	1 379	1 487	1 391	1 492	985	1 056
91	Escroqueries et abus de confiance**	1 042	1 214	1 117	1 199	787	803
89	Falsification et usages de chèques volés	71	76	77	94	116	161
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	210	139	145	108	40	30
92	Infractions à la législation sur les chèques	13	14	9	6	8	4
84	Faux en écriture publique et authentique	11	8	8	37	7	2
85	Autres faux en écriture	22	28	26	36	22	45
86	Fausse monnaie	10	8	9	12	5	11
	Infractions économiques et financières	113	133	269	444	440	633
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	15	21	20	47	35	88
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	8	2	6	3	2	2
93	Travail clandestin	40	42	129	215	244	324
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	10	8	45	82	85	134
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	2	0	13	11	17	16
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	5	2	7	9	7	6
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	0	0	0	4	5	6
102	Achats et ventes sans factures	2	1	2	1	2	0
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	4	6	11	18	12	15
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	8	24	22	32	22	26
105	Fraudes fiscales	2	2	1	3	1	6
106	Autres délits économiques et financiers***	17	25	13	19	8	10

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau ES.95.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faite constatée nou la condoumeure notionale		G	endarmeri	e national	е	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Escroqueries et infractions économiques et financières	-	+ 8,6	+ 2,5	+ 16,6	- 26,4	+ 18,5
	Escroqueries et infractions assimilées	-	+ <i>7,8</i>	- 6,5	+ 7,3	- 34,0	+ 7,2
91	Escroqueries et abus de confiance**	-	+ 16,5	- 8,0	+ <i>7,3</i>	- 34,4	+ 2,0
89	Falsification et usages de chèques volés	_	+ 7,0	+ 1,3	+ 22,1	+ 23,4	+ 38,8
90	Falsification et usages de cartes de crédit**	_	- 33,8	+ 4,3	- 25,5	- 63,0	- 25,0
92	Infractions à la législation sur les chèques	-	ns	ns	ns	ns	ns
84	Faux en écriture publique et authentique	-	ns	ns	+ 362,5	ns	ns
85	Autres faux en écriture	-	+ 27,3	- 7,1	+ 38,5	- 38,9	+ 104,5
86	Fausse monnaie	-	ns	ns	ns	ns	ns
	Infractions économiques et financières	-	+ 17,7	+ 102,3	+ 65,1	- 0,9	+ 43,9
87	Contrefaçons et fraudes industrielles et commerciales	-	+ 40,0	ns	+ 135,0	- 25,5	+ 151,4
88	Contrefaçons littéraires et artistiques	-	ns	ns	ns	ns	ns
93	Travail clandestin	-	+ 5,0	+ 207,1	+ 66,7	+ 13,5	+ 32,8
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	+ 462,5	+ 82,2	+ 3,7	+ 57,6
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns
98	Banqueroutes, abus de biens sociaux et autres délits de société	-	ns	ns	ns	ns	ns
101	Prix illicites, publicité fausse et infractions aux règles de la concurrence	-	ns	ns	ns	ns	ns
102	Achats et ventes sans factures	-	ns	ns	ns	ns	ns
103	Infractions à l'exercice d'une profession réglementée	-	ns	ns	ns	ns	ns
104	Infractions au droit de l'urbanisme et de la construction	-	+ 200,0	- 8,3	+ 45,5	- 31,3	+ 18,2
105	Fraudes fiscales	-	ns	ns	ns	ns	ns
106	Autres délits économiques et financiers***	-	+ 47,1	ns	ns	ns	ns

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} Depuis la fin 2009, l'enregistrement des faits constatés d'« escroqueries et abus de confiance » (Index 91) et de « falsification et usages de cartes de crédit » (Index 90) a connu, d'après l'ONDRP, des fluctuations qui rendent les comparaisons annuelles impossibles (voir Bulletin annuel 2013)

^{***} Les variations des faits constatés enregistrés sous l'index 106 sont, depuis mai 2011, impactés par la création du délit de vente à la sauvette.





Tableau IR.95.PN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Esite constatée nou la nelice nationale						
Index	Faits constatés par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	Infractions révélées par l'action des services	9 658	10 612	10 293	11 293	11 373	8 187
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	3 195	4 119	4 244	4 703	4 597	4 604
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	47	57	67	83	83	111
56	Usage-revente de stupéfiants	171	206	167	184	176	189
57	Usage de stupéfiants	2 947	3 816	3 925	4 397	4 313	4 282
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	30	40	85	39	25	22
	Infractions à la législation sur les étrangers**	3 747	3 743	3 425	4 104	4 340	1 133
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	2 643	2 961	2 770	3 434	3 301	266
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	142	122	135	153	151	123
71	Autres infractions à la police des étrangers**	962	660	520	517	888	744
	Faux documents	737	833	724	701	759	712
81	Faux documents d'identité	617	697	530	479	521	499
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	64	87	118	159	168	158
83	Autres faux documents administratifs	56	49	76	63	70	55
	Infractions à la législation sur de travail	320	205	194	199	246	186
93	Travail clandestin	242	125	103	103	154	105
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	78	77	90	92	91	80
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	0	3	1	4	1	1
	Autres infractions révélées par l'action des services	1 659	1 712	1 706	1 586	1 431	1 552
44	Recels	827	692	685	610	642	740
74	Port ou détention armes prohibées	812	1 002	985	946	753	777
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	9	7	17	9	9	5
76	Délits des courses et des jeux	0	1	2	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	4	1	7	11	17	15
79	Atteintes à l'environnement	6	5	7	6	8	8
80	Chasse et pêche	1	1	0	0	1	1
45	Proxénétisme	0	3	3	4	1	6

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ - Traitement ONDRP

** La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.95.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale		Police nationale						
Index	Faits constates par la police nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
	Infractions révélées par l'action des services	-	+ 9,9	- 3,0	+ 9,7	+ 0,7	- 28,0		
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	+ 28,9	+ 3,0	+ 10,8	- 2,3	+ 0,2		
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	+ 21,3	+ 17,5	+ 23,9	- 0,0	+ 33,7		
56	Usage-revente de stupéfiants	-	+ 20,5	- 18,9	+ 10,2	- 4,3	+ 7,4		
57	Usage de stupéfiants	-	+ 29,5	+ 2,9	+ 12,0	- 1,9	- 0,7		
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	+ 33,3	+ 112,5	- 54,1	- 35,9	- 12,0		
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	- 0,1	- 8,5	+ 19,8	+ 5,8	<i>- 73,9</i>		
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	+ 12,0	- 6,5	+ 24,0	- 3,9	- 91,9		
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	-	- 14,1	+ 10,7	+ 13,3	- 1,3	- 18,5		
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	- 31,4	- 21,2	- 0,6	+ 71,8	- 16,2		
	Faux documents	-	+ 13,0	- 13,1	- 3,2	+ 8,3	- 6,2		
81	Faux documents d'identité	-	+ 13,0	- 24,0	- 9,6	+ 8,8	- 4,2		
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	+ 35,9	+ 35,6	+ 34,7	+ 5,7	- 6,0		
83	Autres faux documents administratifs	-	- 12,5	+ 55,1	- 17,1	+ 11,1	- 21,4		
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 35,9	- 5,4	+ 2,6	+ 23,6	- 24,4		
93	Travail clandestin	-	- 48,3	- 17,6	- 0,0	+ 49,5	- 31,8		
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	- 1,3	+ 16,9	+ 2,2	- 1,1	- 12,1		
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns		
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	+ 3,2	- 0,4	- 7,0	- 9,8	+ 8,5		
44	Recels	-	- 16,3	- 1,0	- 10,9	+ 5,2	+ 15,3		
74	Port ou détention armes prohibées	-	+ 23,4	- 1,7	- 4,0	- 20,4	+ 3,2		
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns		
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns		
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns		
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns		
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns		
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns		

^{**} La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'înfraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'înfraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.95.GN.a. Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faite annabable non la condemnation attanta		G	endarmeri	e national	e	
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
	Infractions révélées par l'action des services	1 698	848	1 018	1 384	1 591	1 688
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	503	320	284	427	500	747
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	16	20	15	1,7	32	25
56	Usage-revente de stupéfiants	64	32	48	39	59	67
57	Usage de stupéfiants	280	191	174	304	374	619
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	143	77	47	67	35	36
	Infractions à la législation sur les étrangers**	396	229	288	400	479	131
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	378	200	253	330	407	85
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	11	8	25	45	63	34
71	Autres infractions à la police des étrangers**	7	21	10	25	9	12
	Faux documents	58	55	56	54	64	57
81	Faux documents d'identité	30	26	32	22	24	27
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	15	17	13	13	23	10
83	Autres faux documents administratifs	13	12	11	19	17	20
	Infractions à la législation sur de travail	52	50	187	308	346	474
93	Travail clandestin	40	42	129	215	244	324
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	10	8	45	82	85	134
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	2	0	13	11	17	16
	Autres infractions révélées par l'action des services	689	194	203	195	202	279
44	Recels	633	126	125	118	142	169
74	Port ou détention armes prohibées	49	65	59	57	49	93
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	2	0	3	3	1	0
76	Délits des courses et des jeux	0	0	0	0	0	0
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	0	0	2	3	0	2
79	Atteintes à l'environnement	4	3	13	14	7	14
80	Chasse et pêche	0	0	0	0	0	1
45	Proxénétisme	1	0	1	0	3	0

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'infraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau IR.95.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale		Gendarmerie nationale					
Index	raits constates par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*	
	Infractions révélées par l'action des services	-	- 50,1	+ 20,0	+ 36,0	+ 15,0	+ 6,1	
	Infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 36,4	- 11,3	+ 50,4	+ 17,1	+ 49,4	
55	Trafic et revente sans usage de stupéfiants	-	ns	ns	ns	+ 88,2	- 21,9	
56	Usage-revente de stupéfiants	-	- 50,0	+ 50,0	- 18,8	+ 51,3	+ 13,6	
57	Usage de stupéfiants	-	- 31,8	- 8,9	+ 74,7	+ 23,0	+ 65,5	
58	Autres infractions à la législation sur les stupéfiants	-	- 46,2	- 39,0	+ 42,6	- 47,8	+ 2,9	
	Infractions à la législation sur les étrangers**	-	- 42,2	+ 25,8	+ 38,9	+ 19,8	- 72,7	
69	Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers**	-	- 47,1	+ 26,5	+ 30,4	+ 23,3	- 79,1	
70	Aide à l'entrée, à la circulation et au séjour des étrangers**	_	ns	+ 212,5	+ 80,0	+ 40,0	- 46,0	
71	Autres infractions à la police des étrangers**	-	+ 200,0	ns	+ 150,0	ns	ns	
	Faux documents	_	- 5,2	+ 1,8	- 3,6	+ 18,5	- 10,9	
81	Faux documents d'identité	-	- 13,3	+ 23,1	- 31,3	+ 9,1	+ 12,5	
82	Faux documents concernant la circulation des véhicules	-	ns	ns	ns	+ 76,9	ns	
83	Autres faux documents administratifs	-	ns	ns	ns	ns	ns	
	Infractions à la législation sur de travail	-	- 3,8	+ 274,0	+ 64,7	+ 12,3	+ 37,0	
93	Travail clandestin	-	+ 5,0	+ 207,1	+ 66,7	+ 13,5	+ 32,8	
94	Emploi d'étranger sans titre de travail	-	ns	+ 462,5	+ 82,2	+ 3,7	+ 57,6	
95	Marchandage - prêt de main d'œuvre	-	ns	ns	ns	ns	ns	
	Autres infractions révélées par l'action des services	-	- 71,8	+ 4,6	- 3,9	+ 3,6	+ 38,1	
44	Recels	-	- 80,1	- 0,8	- 5,6	+ 20,3	+ 19,0	
74	Port ou détention armes prohibées	-	+ 32,7	- 9,2	- 3,4	- 14,0	+ 89,8	
59	Délits de débits de boissons et inf. à la réglementation sur l'alcool et le tabac	-	ns	ns	ns	ns	ns	
76	Délits des courses et des jeux	-	ns	ns	ns	ns	ns	
77	Délits interdiction de séjour et de paraître	-	ns	ns	ns	ns	ns	
79	Atteintes à l'environnement	-	ns	ns	ns	ns	ns	
80	Chasse et pêche	-	ns	ns	ns	ns	ns	
45	Proxénétisme	-	ns	ns	ns	ns	ns	

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.

^{**} La loi du 31 décembre 2012 relative à la retenue pour vérification du droit au séjour et modifiant le délit d'aide au séjour irrégulier pour en exclure les actions humanitaires et désintéressées a supprimé l'înfraction de « séjour irrégulier simple », a créé un délit de maintien irrégulier sur le territoire, a redéfini l'infraction d'entrée irrégulière, a maintenu l'infraction de soustraction à une mesure d'éloignement et a étendu les immunités pénales en matière d'aide au séjour irrégulier. Cette loi fait suite à l'arrêt de la Cour de Cassation du 5 juin 2012 avait jugé « qu'une mesure de garde à vue ne peut être décidée » en matière de séjour irrégulier simple (« le ressortissant d'un Etat tiers [...] ne peut donc être placé en garde à vue à l'occasion d'une procédure diligentée de ce seul chef »). En conséquence, depuis le second semestre 2012 et surtout depuis l'entrée en vigueur immédiate de la loi du 31 décembre 2012 (http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2013/01/cir_36394.pdf), les nombres de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers et par voie de conséquence ceux de l'indicateur « infractions révélées par l'action des services » ne sont pas comparables avec ceux qui l'ont été auparavant.





Tableau AU.95.PN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale	Police nationale					
Index	raits constates par la ponce nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	191	170	151	194	189	156
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	614	565	510	529	518	405
14	Violations de domicile	103	105	111	121	147	125
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	463	377	428	270	275	218
54	Non versement de pension alimentaire	246	240	208	132	133	166
72	Outrages à dépositaires autorité	783	734	760	737	711	680
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	6	8	12	22	20	15
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	0	1	5	0	4	3
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	1	2	2	4	7	4
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	16	19	23	20	27	18
107	Autres délits	2 345	2 377	2 199	2 422	2 415	2 291





Tableau AU.95.PN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la police nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la police nationale						
Index	raits constates par la ponce nationale	2008	2009	2010	2011	2012	2013
50	Atteintes sexuelles	-	- 11,0	- 11,2	+ 28,5	- 2,6	- 17,5
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	_	- 8,0	- 9,7	+ 3,7	- 2,1	- 21,8
14	Violations de domicile	_	+ 1,9	+ 5,7	+ 9,0	+ 21,5	- 15,0
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	_	- 18,6	+ 13,5	- 36,9	+ 1,9	- 20,7
54	Non versement de pension alimentaire	_	- 2,4	- 13,3	- 36,5	+ 0,8	+ 24,8
72	Outrages à dépositaires autorité	_	- 6,3	+ 3,5	- 3,0	- 3,5	- 4,4
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	_	ns	ns	+ 83,3	ns	ns
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	_	ns	ns	ns	ns	ns
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	_	ns	+ 21,1	ns	+ 35,0	ns
107	Autres délits	_	+ 1,4	- 7,5	+ 10,1	- 0,3	- 5,1





Tableau AU.95.GN.a. Les faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Enite constatés nou la condoumeure notionale	Gendarmerie nationale					
Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*
50	Atteintes sexuelles	42	47	43	54	39	38
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	131	143	132	120	86	130
14	Violations de domicile	29	40	27	36	33	45
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	115	83	119	119	108	142
54	Non versement de pension alimentaire	60	55	72	62	63	84
72	Outrages à dépositaires autorité	97	95	84	55	89	71
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	1	11	33	20	5	1
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	3	1	2	3	1	1
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	14	5	6	7	11	7
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	5	7	6	4	15	10
107	Autres délits	562	450	356	417	501	522

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.





Tableau AU.95.GN.b. Les variations du nombre de faits constatés d'infractions hors indicateurs enregistrés par la gendarmerie nationale dans le département VAL-D'OISE entre 2008 et 2013.

Index	Faits constatés par la gendarmerie nationale	Gendarmerie nationale						
Index	raits constates par la gendarmente nationale	2008	2009	2010	2011	2012*	2013*	
50	Atteintes sexuelles	-	+ 11,9	- 8,5	+ 25,6	- 27,8	- 2,6	
13	Atteintes à la dignité et à la personnalité	_	+ 9,2	- 7,7	- 9,1	- 28,3	+ 51,2	
14	Violations de domicile	_	+ 37,9	- 32,5	+ 33,3	- 8,3	+ 36,4	
53	Délits au sujet de la garde des mineurs	_	- 27,8	+ 43,4	- 0,0	- 9,2	+ 31,5	
54	Non versement de pension alimentaire	-	- 8,3	+ 30,9	- 13,9	+ 1,6	+ 33,3	
72	Outrages à dépositaires autorité	_	- 2,1	- 11,6	- 34,5	+ 61,8	- 20,2	
60	Fraudes alimentaires et infractions à l'hygiène	_	ns	+ 200,0	ns	ns	ns	
61	Autres délits contre santé publique et la réglementation des professions médicales	-	ns	ns	ns	ns	ns	
75	Atteintes aux intérêts fondamentaux de la Nation	_	ns	ns	ns	ns	ns	
78	Destructions, cruautés et autres délits envers les animaux	_	ns	ns	ns	ns	ns	
107	Autres délits	-	- 19,9	- 20,9	+ 17,1	+ 20,1	+ 4,2	

^{*} Les index d'infractions de type « atteintes aux biens » ayant connu avec une « forte certitude » à partir de janvier 2012 un décalage dû au nouvel outil d'enregistrement de la gendarmerie nationale selon la mission d'inspection sur l'enregistrement des plaintes par les forces de sécurité intérieure qui a rendu son rapport le 12 juillet 2013 sont soulignés ainsi que les agrégats qui les contiennent.